

# Assouplissement des règles de la restauration en entreprise



Conséquence de l'épidémie de la Covid-19 qui va malheureusement passer le cap de l'année en France, une décision gouvernementale permet aux entreprises de leur laisser la possibilité de mettre en place une ou plusieurs zones de restauration en dehors de l'emplacement délimité habituellement à cet effet.

## Restauration en entreprise, aménagement pour les employeurs de 50 salariés et plus

En principe, les employeurs ne peuvent pas permettre à leurs salariés de prendre leurs repas dans les locaux affectés au travail. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, le local dédié à la restauration doit contenir plusieurs équipements comme :

- des sièges et des tables en nombre suffisant ;
- un robinet d'eau potable ;
- un moyen de conservation ou de réfrigération des aliments, ...

Dès lors que l'emplacement habituel de restauration ne permet pas de respecter une distanciation physique suffisante entre les salariés (NB : au moins 2 mètres entre chaque personne en l'absence de port du masque), **l'entreprise est autorisée à**

**définir une ou plusieurs zones de restauration dans les lieux affectés au travail.** La présence d'équipements habituellement exigés ne serait prise en compte durant la période d'application de la mesure.

Attention toutefois en cas de stockage de substances ou de mélanges dangereux, l'emplacement de restauration ne peut pas être situé dans les locaux.

*Cette mesure s'applique pour la période allant du 15 février au 1<sup>er</sup> décembre 2021.*

## **Restauration en entreprise, aménagement pour les employeurs de moins de 50 salariés**

En temps normal, les entreprises de moins de 50 salariés doivent adresser une déclaration préalable à l'inspecteur du travail et au médecin du travail, afin de pouvoir installer un emplacement de restauration dans les locaux affectés au travail. **Cette obligation est suspendue du 15 février au 1<sup>er</sup> décembre 2021.**

**Pour plus d'informations, contactez nos experts !**

[contact-form-7 id= »9348″ title= »Contactez-nous «]